

Conseil Municipal

- 30 mars 2015 -

Rapport de présentation



18/15 Convention pour l'utilisation et l'occupation de la salle Pierrette Aymar entre la ville du Haillan et le SIVOM JALLES SUD-MEDOC

Rapporteur : Eric FABRE

Le SIVOM JALLES SUD - MEDOC met à disposition de la commune la **salle Pierrette Aymar les lundis de 20h30 à 22h30 du 3 novembre 2014 au 4 janvier 2015.**

Activité et club concerné : **football.**



En contrepartie de ces utilisations, la commune verse une contribution financière correspondant à **26 € l'heure** d'occupation, toute heure commencée étant due.

- **Proposition :**

- Autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le SIVOM JALLES SUD – MEDOC qui fixe les conditions d'utilisation de la salle Pierrette Aymar.



19/15 Modification des règlements de fonctionnement des accueils péri et extra scolaires

Rapporteur : Eric FABRE



Le service des affaires scolaires et de la jeunesse s'est doté d'un **nouveau logiciel informatique** permettant la saisie des dossiers familles, l'inscription et la présence des enfants aux activités proposées par le service jusqu'à la facturation.

L'objectif est la **mise en place à compter de septembre 2015 du Portail Citoyen** qui facilitera non seulement les démarches des familles mais aussi le suivi et la gestion des dossiers.

Pour accompagner cette mise en place et **faciliter la connaissance de ces règlements par les familles**, il est proposé de réunir l'ensemble des documents concernant ces activités dans un seul et, par ailleurs, d'actualiser les dispositions qui le nécessitent.

20/15 Signature d'une convention entre la ville du Haillan et l'Université Bordeaux II pour l'action « Eveil Culturel et Petite Enfance »

Rapporteur : Carole GUERE



La Ville du Haillan est inscrite depuis de nombreuses années dans « **Le réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social** » et selon les thèmes abordés participe à la création de modules, accueille des stages intra muros ou des soirées thématiques. Les professionnels bénéficient également de formations, de séminaires et d'un colloque.

- **Proposition :**

- Décider de **verser la somme de 996 € à l'Université de Bordeaux Segalen** pour adhérer au « réseau girondin petite enfance, familles, cultures et lien social ».



21/15 Modification statuts du S.D.E.E.G.



Rapporteur : Jean-Claude CONTE

Le SDEEG propose d'étendre son champ de compétences bien au-delà de ses prérogatives historiques qui avaient présidées à sa création. Il propose ainsi d'ouvrir son champ d'intervention à **l'eau et l'assainissement, les déchets** ou encore en matière d'**urbanisme** ou de **communication**.

A l'heure de la mutualisation et de la volonté de **s'unir au niveau métropolitain pour optimiser les moyens**, le choix d'autoriser cette évolution des compétences du SDEEG paraît plutôt de nature à réduire la lisibilité de l'action communale auprès des citoyens et **créer encore plus de confusion dans les différents niveaux de responsabilités au sein du bloc communal**.

- **Proposition :**

- **Rejeter la modification des statuts du S.D.E.E.G** telle qu'elle est présentée.
- Préciser que **la ville du Haillan a pris acte de la nécessité prévue par la loi dite MAPTAM de modifier les statuts** pour y intégrer la représentation des EPCI et notamment de la Métropole.



22/15 Cession chemin de Meycat à Bordeaux Métropole

Rapporteur : Jean-Claude CONTE

La ville du Haillan a inscrit au Fonds de Proximité d'Intérêt Communal avec Bordeaux Métropole en cours, **l'aménagement du carrefour Morandière/République/Meycat**. Il convient **d'incorporer dans le domaine public communautaire** la part de chemin rural restée propriété de la ville, tenant rue de la Morandière et aboutissant sur le rond-point de la voirie privée du Domaine de Bourdieu.



Présentation du rapport du délégataire de la Délégation de Service Public pour la gestion de l'Entrepôt

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

- Chiffre d'affaire pour les **spectacles** : **188 744 € HT.**
- Chiffres d'affaire pour les autres recettes (**congrès, recettes partenariat et autres**): **73 633 €.**

-> **Les recettes spectacles représentent 72 % du chiffre d'affaire total.**

- La compensation financière contractuelle de la commune a représenté **421 489,24 € HT.**

Le résultat net de l'exercice 2013/2014 est de + 904 €.

- Nombre de spectacles : 41 / Nombre de représentations : 50
- Nombre de spectateurs : 13 000
- **L'Entrepôt a été utilisé 86 jours** dont 42 pour les spectacles, 5 jours pour les montages de spectacles, 9 jours pour les congrès et 30 jours par la mairie.
Aucun spectacle annulé cette saison.



Conseil Municipal du 30 mars 2015



23/15 Licences d'entrepreneur de spectacles – Salle de l'Entrepôt – Désignation du titulaire

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Il existe trois catégories de licences :

- **1^{ère} catégorie** : exploitant de lieux de spectacles aménagés pour les représentations publiques, par les personnes qui les exploitent, en assumant l'entretien et l'aménagement pour les louer à un diffuseur. Il s'agit, pour la ville, de la salle de l'Entrepôt.
- **2^{ème} catégorie** : producteur et entrepreneur de spectacles.
- **3^{ème} catégorie** : entrepreneur et diffuseur de spectacles.

- **Proposition :**

- **Désigner M. Corneau, chef du pôle culture sport vie associative, comme détenteur de la licence d'entrepreneur de spectacles pour la collectivité**, dans les trois catégories afin de couvrir tout le champ des possibilités de production culturelle.
- Autoriser M. Corneau à déposer une demande pour l'obtention de ces licences auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), étant entendu que **tous les frais liés à l'obtention et à la détention de ces licences seront pris en charge par la collectivité.**
- Autoriser M. Corneau à **solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de la programmation culturelle** et des conditions de diffusion des spectacles.



24/15 Subvention exceptionnelle versée à l'association Cistude

Rapporteur : Nicole SAVIGNAC

Cistude Nature fête cette année ses 20 ans.

Pour fêter cet anniversaire, l'association propose d'organiser un **évènement festif et convivial le week-end du 6 et 7 juin 2015.**

Cet évènement a aussi pour but la sensibilisation à la préservation de la nature auprès du plus grand nombre, des plus petits comme des plus grands.



- **Proposition :**

- Octroyer une **subvention exceptionnelle de 5 000 €** (la dépense correspondante sera imputée sur l'exercice en cours à l'article 6745 du budget principal).

25/15 Fixation des taux des trois taxes directes locales pour l'exercice 2015 - Décision

Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET

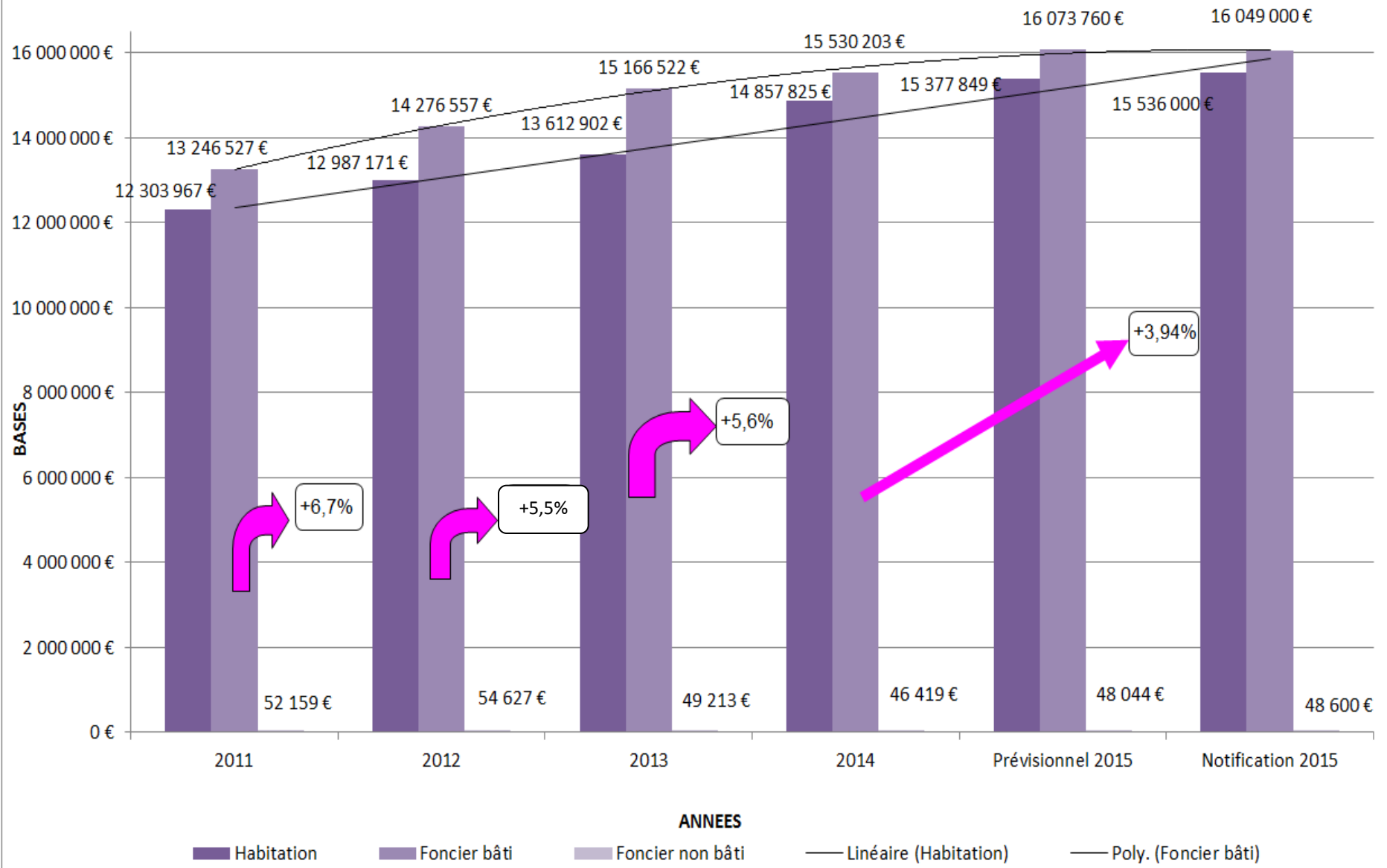
Bases locatives définitives notifiées par les services financiers de l'Etat :

NATURE DES TAXES	RAPPEL DES BASES EFFECTIVES 2014	BASES NOTIFIEES 2015
Taxe d'Habitation	14 857 825	15 536 000
Taxe sur le Foncier bâti	15 530 203	16 049 000
Taxe sur le Foncier non Bâti	46 419	48 600

- **Proposition :**
- **Fixer les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2015 :**

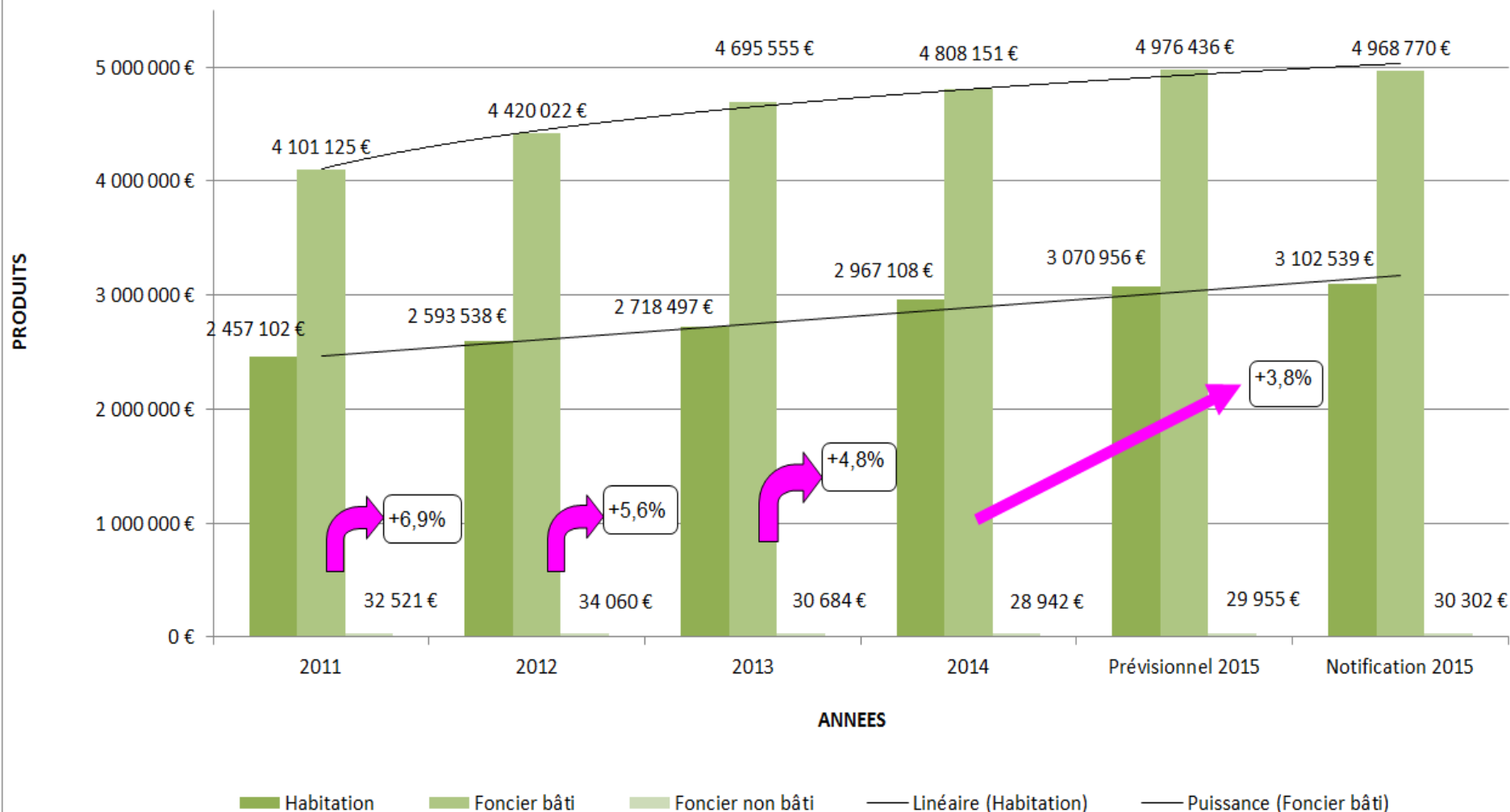
Taxe d'habitation	19,97 %
Taxe sur le foncier bâti	30,96 %
Taxe sur le foncier non bâti	62,35 %

EVOLUTION DES BASES FISCALES DEPUIS 2011

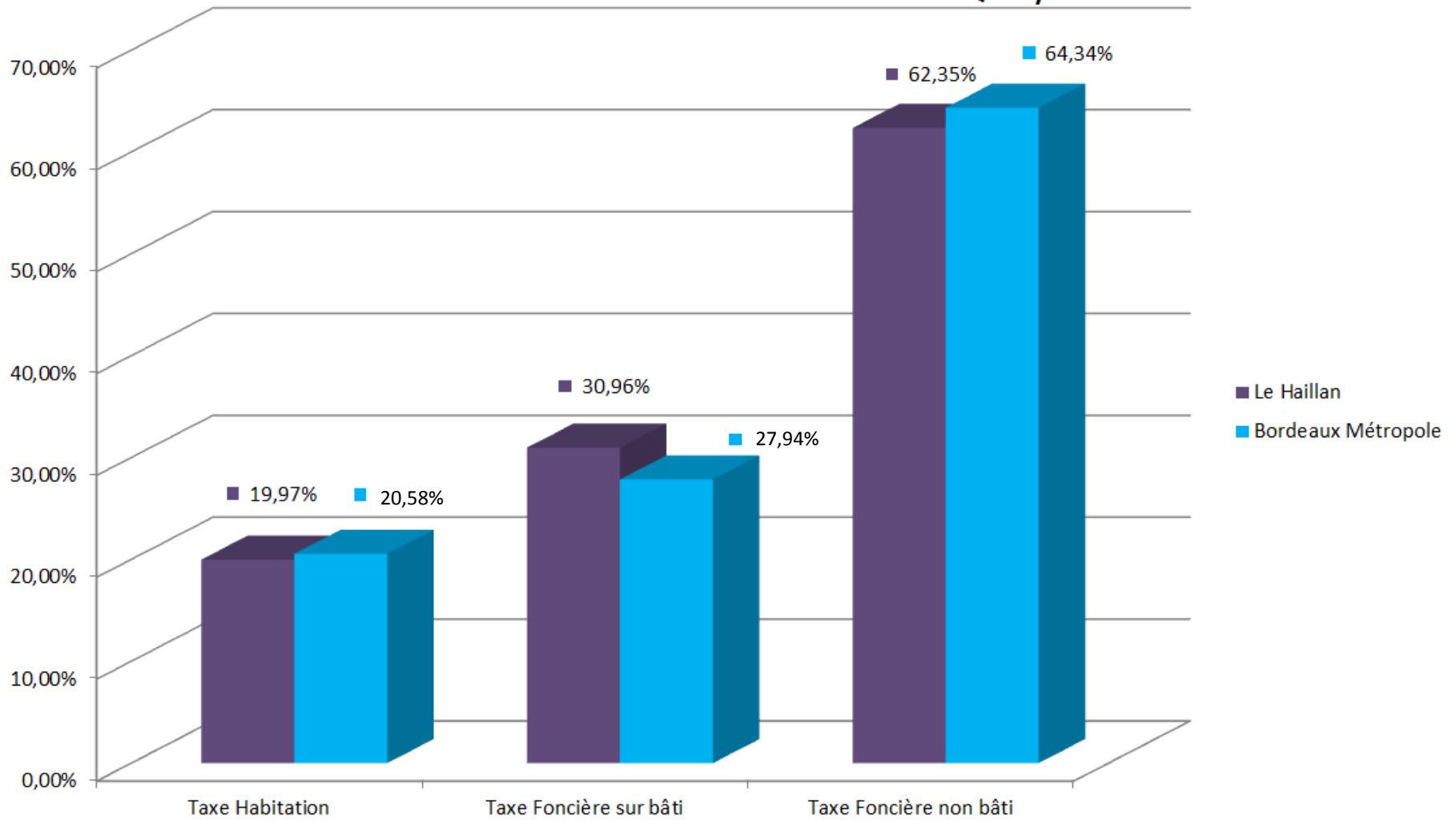


EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX DEPUIS 2011

Les taux sont stables depuis 2011
 - Taxe d'Habitation : 19,97%
 - Taxe sur le Foncier bâti : 30,96%
 - Taxe sur Foncier non bâti : 62,35%



COMPARAISON DES TAUX FISCAUX POUR 2015 (AU VU DES TAUX 2015 DES COLLECTIVITES DE "BORDEAUX METROPOLE" PARTIELLEMENT COMMUNIQUEES)



26/15 Modification et actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

L'évolution des missions et des compétences nécessaires à leur réalisation, l'augmentation de la population ainsi que la mobilité des personnels, nécessitent de modifier et actualiser le tableau des effectifs. A cette motivation, s'ajoute l'obligation de procéder au remplacement d'agents momentanément indisponibles, notamment au sein de secteurs directement tournés vers la population, ou contraints par des taux d'encadrement.



- **Proposition :**

- Décider la **création d'un poste à compter du 1^{er} avril 2015 d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet 21/35.**

27/15 Mise à disposition d'un agent municipal au sein de l'établissement public administratif « La Source » au Haillan

Rapporteur : Madeleine O'PRESCO

Cet agent titulaire du grade d'adjoint d'animation 1^{ère} classe interviendra à temps plein au sein de l'EPA. Sous la responsabilité de la responsable de la structure, **il s'agira de coordonner et de mettre en œuvre les activités d'animation**



s'inscrivant dans les orientations de l'EPA, d'intervenir dans le cadre de l'animation de quartier et du développement social urbain.

- **Proposition :**

- **Autoriser la mise a disposition auprès de l'EPA, à compter du 15 Avril 2015, d'un adjoint d'animation 1^{ère} classe de la collectivité, à raison de 36h hebdomadaires pour 1 an**



28/15 Demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde pour une réorientation vers des pratiques agricoles durables

Rapporteur : Patrick MERIAN

Dans le cadre de son **Agenda 21**, de sa **politique d'éducation à l'environnement** et de développement de **projets de nature en ville**, la commune du Haillan a réalisé la **plantation d'une haie arbustive sur le Parc du Ruisseau** au début du mois de mars. Cette action mise en œuvre par l'association Arbres et Paysages de Gironde a également été le support d'une animation de **sensibilisation du public scolaire**. La création de cette haie s'inscrit dans le **projet de restauration/développement des continuités écologiques sur le territoire communal**.



Le montant global de l'action est de **3521,310€ TTC**. Ce montant inclut une aide du Conseil Régional de 30% du montant HT. La ville du Haillan sollicite une aide du Conseil Départemental de la Gironde plafonnée à 3,62 € par plant, soit pour un montant de **879,66 € TTC**.

29/15 Convention de partenariat entre le lycée horticole Camille Godard de la ville de Bordeaux et la ville du Haillan

Rapporteur : Patrick MERIAN

Depuis quelques années, le lycée horticole, acteur local de référence, intervient régulièrement dans des projets d'animation du territoire avec les scolaires ou lors de manifestations municipales.

Pour la ville du Haillan, c'est l'opportunité de développer des actions pédagogiques et des projets participatifs autour de la nature et du paysage, avec l'intervention de futurs professionnels de l'horticulture et du paysage.

Pour le Lycée Horticole, c'est la mise à disposition d'espaces d'étude et de travaux pratiques à proximité de l'établissement d'enseignement.
C'est aussi l'ouverture du lycée vers l'extérieur et le territoire local pour l'enrichissement des projets pédagogiques.



Conseil Municipal du 30 mars 2015



30/15 Convention pour l'organisation de visites dans les jardins privés de la commune

Rapporteur : Patrick MERIAN

La commune du Haillan souhaite formaliser un partenariat avec certains propriétaires de jardin/potager sur la commune, pour **permettre la découverte du « patrimoine horticole et paysager» du Haillan et mettre en valeur des propriétés remarquables de la commune.** La ville s'engage à porter la communication et l'organisation logistique des visites de ce jardin/potager privé. En contrepartie, le propriétaire s'engage à accueillir les visiteurs dans l'enceinte de sa propriété suivant les termes de la convention.

Pour la ville du Haillan, c'est **l'opportunité de faire découvrir le patrimoine vert de la commune et sensibiliser les Haillanais aux bonnes pratiques au jardin.**

Pour les jardiniers/propriétaires, c'est la possibilité de **partager des savoirs, des pratiques, rencontrer des publics scolaires, amateurs, passionnés. La propriété visitée est reconnue par la ville comme site remarquable** pour sa qualité paysagère, ses spécimens botaniques rares, sa gestion exemplaire, etc.

